

Modalités du concours

Qui peut participer ?
Toutes les entreprises situées sur le territoire de Valence Romans Agglo. Retrouvez la liste des 56 communes sur le site des Trophées.

Dates du concours :
Du 1^{er} avril au 31 mai 2018

Candidature :
Une même entreprise peut déposer plusieurs dossiers présentant différentes actions réalisées au cours des 24 derniers mois.
La participation au concours est gratuite.

Dossier d'inscription à télécharger sur le site des Trophées

Que gagnent les lauréats ?
Consulter les dotations sur le site des Trophées

Le règlement complet du concours et la plaquette sont déposés à l'étude de SCP Gilly et La Pietra, 17 Côte des Cordeliers, 26100 Romans sur Isère.

TROPHÉES
de l'entreprise
2018 8^e ÉDITION



Contact et informations :
Valence Romans Agglo
Direction Développement économique
Technosite
26 rue Barthélemy de Laffemas
26000 Valence
04 75 79 20 16
contact@tropheesentreprise.fr

Concours ouvert du 1^{er} avril au 31 mai 2018

Dossier d'inscription sur
www.tropheesentreprise.fr

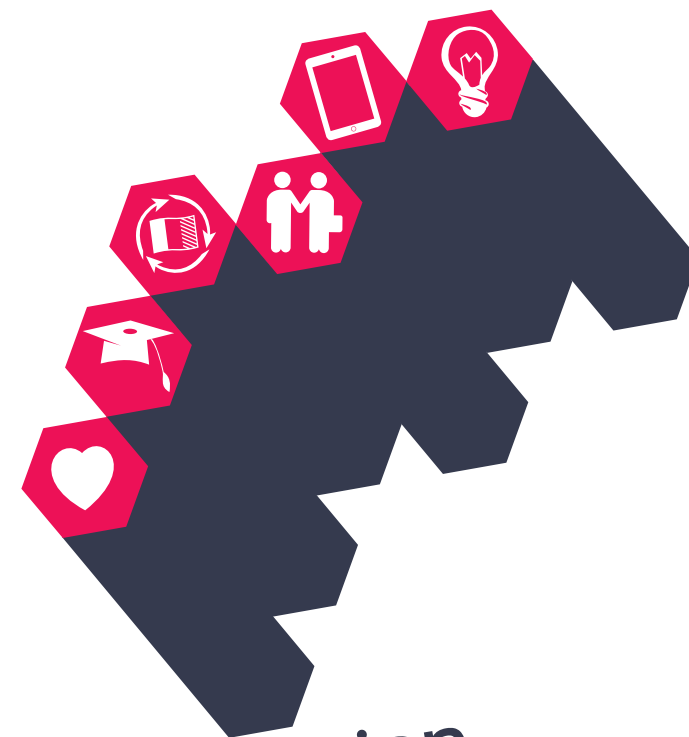
Partenaires :



TROPHÉES
de l'entreprise
2018 8^e ÉDITION

**Concours ouvert du
1^{er} avril au 31 mai 2018**
www.tropheesentreprise.fr

Service communication / Valence Romans Agglo / Mars 2018



**L'innovation
est en chacun
de nous !**



4

catégories

6

trophées pour valoriser les initiatives remarquables des entreprises du territoire.



1/Trophée de l'innovation technologique

Conception et réalisation d'un produit, process ou service de type industriel ou technologique, apportant une amélioration significative en terme de qualité, d'efficacité et d'usage.



2/Trophée de l'innovation managériale et de l'emploi

Action ou méthode mise en œuvre dans l'entreprise renforçant la qualité du management et/ou la gestion des ressources humaines, la qualité de vie au travail, le développement ou la sauvegarde de l'emploi ; entreprises ayant recours, dans leurs pratiques, aux dispositifs des clauses sociales d'insertion.



3/Trophée du développement durable et/ou du Made in France

Conception et réalisation d'un produit, process ou service ou mise en œuvre d'une démarche permettant de réduire de façon significative l'impact sur l'environnement et/ou favorisant un déploiement de produits finis fabriqués en France ou localement ; collaboration et/ou sous-traitance entre entreprises localement implantées.



4/Trophée de l'image et du numérique

Valorisation d'une entreprise ayant mené une innovation dans le domaine du numérique, un projet remarquable ou innovant en matière de communication ou d'image.



Trophée Coup de Cœur du public 2018

> Votez en ligne du 25 juin au 30 septembre sur www.tropheesentreprise.fr pour soutenir votre projet favori. Les 2 nominés seront présentés au public aux côtés des autres nominés sélectionnés par le jury.
> Participez ensuite à l'élection du lauréat lors de la cérémonie de remise des prix.



Trophée des lycéens et des étudiants 2018

Les lycéens et les étudiants de l'Agglo choisissent parmi les nominés leur propre lauréat. Le résultat de leur sélection sera connu au 1^{er} trimestre 2019.

L'innovation est en chacun de nous !



Le jury est composé d'un représentant de Valence Romans Agglo et des partenaires des Trophées (cf. liste des partenaires au dos).



Vote en ligne du **25 juin au 30 septembre** sur www.tropheesentreprise.fr pour élire 2 nominés au Trophée Coup de cœur.



La cérémonie de remise des Trophées se déroulera le **lundi 15 octobre 2018 à 18 h 30** à l'Ensemble Charles-Bringuier de Chaturange-le-Goubet. Inscription en septembre sur le site des Trophées.

Dossier d'inscription sur www.tropheesentreprise.fr